

## Comité Consultatif en Environnement et Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

DVD « Le Lac-à-Nous »



### Le bassin versant de la rivière du Nord

Une superficie de 2 200 km<sup>2</sup>  
7 MRC, 36 municipalités  
175 000 habitants  
Une rivière de 140 km, 1 140 lacs  
4 000 km de cours d'eau

Un milieu de vie  
exceptionnel...



Plaisirs de l'eau • Économie • Tourisme • Milieu de vie • Beauté • Santé • Alimentation • Eau potable • Électricité

**Abrinord**  
Agence de bassin versant de la rivière du nord



Pour information  
[www.abrinord.qc.ca](http://www.abrinord.qc.ca)  
450.432.8490

# *Entente de bassin versant - Numéro 33*

## **PARTENAIRES**

Entente de bassin versant entre :

Le Comité Consultatif en Environnement et  
le Regroupement des associations des lacs de Val-Morin,  
Ayant son siège au 4222, rue Val-Royal  
Val-Morin (Québec) J0T 2R0,  
Représenté par M. Jean-Marc Lefebvre,

Ci-après appelé promoteur

Et

Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord),  
Ayant son siège au 298, rue Labelle bureau 109,  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1,  
Représenté par M. Benoît Gravel, directeur général,

Ci-après appelé Abrinord

Concernant

La réalisation du DVD « Le Lac-à-Nous » dont les actions visent à atteindre un (des) objectif(s) inscrit(s) au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENTENTE

**Titre du projet :**

DVD « Le Lac-à-Nous »

**Nom du promoteur :**

Le Comité Consultatif en Environnement et le Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

**Partenaire(s) du promoteur:**

CCE de Val-Morin

Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

Claude Cousineau, député de Bertrand

Club de plein air de Val-Morin

**Responsable et coordonnées du projet (promoteur):**

Monsieur Jean-Marc Lefebvre, président,

Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

4222, rue Val-Royal

Val-Morin (Québec)

J0T 2R0

**Résumé du projet :**

Production d'un DVD promotionnel avec la collaboration de bénévoles d'une durée de 17 minutes.

**Objectif(s) du projet pour le promoteur:**

Sensibiliser les résidents de Val-Morin à l'importance de bien protéger nos 21 lacs, plus particulièrement contre les algues bleu-vert et leurs donner certains moyens d'agir efficacement en ce sens.

**Localisation du projet :**

Le DVD a été distribué gratuitement dans toutes les résidences de Val-Morin en juin 2008.

Il a été présenté à la presse le 18 mai 2008.

Plusieurs organismes de protection des lacs en ont fait la demande et reçu une copie i.e. Conseil de bassin versant de la rivière aux Anglais, le Lac Etchemin, Lac Mitchell, Municipalité de Mont-Tremblant, St-Hippolyte, St-Faustin-Lac-Carré.

Une présentation a été faite lors de l'assemblée générale annuelle du groupe Agir pour la Diable à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Tous les maires de la MRC des Laurentides en ont reçu une copie. Une dizaine d'autres individus reliés à la protection des lacs en ont également reçu une copie.

Donc, les actions posées dans le cadre de ce projet permettront de progresser vers l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord :

**Objectif(s) spécifique(s) du PDE :**

- En 2008, recenser au moins 20 outils de sensibilisation existants par milieu et/ou thématique, et les diffuser (objectif 51) : Réaliser la promotion, la diffusion et la distribution des outils.
- D'ici 2011, développer et promouvoir des outils de communication ciblés visant à sensibiliser les gens à la préservation de l'eau et favoriser les changements de comportements (objectif 53) : Créer et diffuser de la documentation ciblée (guides, articles, dépliants, etc.); Documenter et diffuser l'importance économique, écologique et sociale de l'eau.

**Indicateur(s) de suivi :**

- Objectif 51 : Nombre d'outils de sensibilisation répertoriés par thématique
- Objectif 53 : Nombre d'outils de communication développés; Nombre de concepts vulgarisés.

**Données transférables :**

Les corporations donnent le « droit » de diffusion et d'utilisation du film à Abrinord sous condition d'approbation des extraits choisis par les producteurs (possibilité de diffuser quelques extraits sur son site internet ou lors de présentations (Power Point)). Abrinord s'engage à n'effectuer aucune copie ni diffusion non autorisée de ce DVD. Les corporations s'engagent à transmettre son plan d'évaluation des impacts du film à Abrinord.

**Impact(s) du projet :**

Population sensibilisée à la protection de la ressource eau. Meilleur accueil des résidents aux nouveaux règlements de la MRC des Laurentides et de la Municipalité de Val-Morin concernant la protection de la bande riveraine, la vérification des installations septiques et l'épandage de fertilisants. Changement de comportement des citoyens vis-à-vis leur pratiques en milieu riverain. Amélioration de la qualité de l'eau.

**Date de début:**

Août 2007

**Date de fin:**

Distribution principale juin 2008

**Dépense prévisionnelle (coût) et dépenses déjà encourues:**

Les coûts de production du DVD sont de 2800\$

Les coûts d'impression des DVD 3000 copies sont de 4500\$

**Rôle(s) d'Abrinord :**

La mise en œuvre du plan d'action incombe à tous les acteurs de l'eau sans exception. Abrinord continuera d'agir en collaboration avec les organismes pour la mise en œuvre du projet à titre de facilitateur et aidera si possible à supporter le projet (mise en contact avec les bonnes personnes; partage de l'information; soutien technique, etc.) Abrinord assurera également une certaine promotion du projet au sein de la communauté.

16 juillet 2008

Initiales : \_\_\_\_\_

Page 3 sur 7

**Programme de suivi :**

Abrinord assurera un suivi auprès des organismes pour connaître l'état d'avancement du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. Afin de rendre compte des progrès accomplis, le CCE et le Regroupement des associations des lacs de Val-Morin pourront remettre, une fois par année, un bilan annuel de leur évaluation des impacts du film.

**Autres :**

*Espace réservée à Abrinord*

Commentaires :

Les objectifs spécifiques du PDE présentés précédemment doivent être approuvés par le MDDEP, et peuvent être sujets à changement.

## **ENTENTE**

Lesquelles parties, s'entendent sur ce qui suit, à savoir :

**A. OBJET DE L'ENTENTE**

La présente a pour objet d'officialiser l'engagement du ou des promoteurs de réaliser un projet correspondant à un ou plusieurs objectif(s) inscrit(s) au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord.

**B. DURÉE DE L'ENTENTE**

La présente convention entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque le projet visé est complété.

Il est envisagé que ce projet soit complété en juin 2008 pour sa diffusion principale et juin 2009 pour une diffusion sélective.

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES de l'entente**

- Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire, l'un envers l'autre, dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux;
- Les parties conviennent que des modifications pourraient être apportées dans les étapes et mécanismes de fonctionnement de la présente entente, avec l'accord de chacune des parties, aux fins de s'adapter aux circonstances;
- Les parties conviennent de procéder périodiquement à l'évaluation des interventions réalisées dans le cadre de la présente entente;
- Les signataires ne diffuseront pas les informations qui leur seront transmises sous le sceau de la confidentialité par les partenaires éventuels du projet;
- Les signataires acceptent que les documents remis, y compris le présent contrat (étude, plan d'intervention et bilan) soient rendus publics;

- Les signataires s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada, notamment l'obtention des autorisations et permis requis nécessaires à la réalisation du projet;
- Les signataires consentent le droit à l'autre de se retirer unilatéralement de cette entente, et ce, à tout moment.

C. ENGAGEMENT DU PROMOTEUR

Le promoteur s'engage à réaliser le projet selon les règles de l'art et de tout mettre en œuvre afin d'améliorer et de préserver la qualité et la quantité de l'eau ainsi que les habitats aquatiques et riverains.

D. ENGAGEMENT D'ABRINORD

*Abrinord* s'engage à annoncer l'entente de bassin et le projet qui en découle sur son site web. L'entente et le projet pourront également faire l'objet de toute autre promotion de la part de l'une ou l'autre des parties, dans la mesure où un accord intervient entre les parties pour ladite promotion.

*Abrinord* s'engage à compiler les résultats du suivi du projet et à les diffuser ainsi que les bénéfices de ce dernier auprès de la population.

E. RESPONSABILITÉ D'ABRINORD

*Abrinord* n'assumera aucune responsabilité à l'égard du projet réalisé par le promoteur dans le cadre de cette entente. *Abrinord* n'est pas tenue de remplacer ou d'aider le promoteur en cours de projet.

**SIGNATURE**

Pour l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) :

---

André Goulet, président  
Agence de bassin versant de la rivière du Nord

---

Lieu - Date

---

Benoît Gravel, directeur général  
Agence de bassin versant de la rivière du Nord

---

Lieu - Date

Pour le Promoteur :

---

Jean-Marc Lefebvre, président  
Regroupement des associations des lacs de Val-Morin

---

Lieu - Date

---

André Drolet, président  
Comité consultatif en environnement de Val-Morin

---

Lieu - Date

16 juillet 2008

Initiales : \_\_\_\_\_

Page 7 sur 7